

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 avril 2000
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général sur le Bureau
des Nations Unies en Angola****I. Introduction**

1. Le présent rapport fait suite au paragraphe 7 de la résolution 1268 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 15 octobre 1999, dans laquelle le Conseil m'a notamment prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Angola et d'y formuler mes recommandations quant aux mesures supplémentaires que le Conseil pourrait envisager de prendre pour promouvoir le processus de paix en Angola. Il porte sur l'évolution de la situation depuis janvier 2000.

II. Évolution de la situation politique

2. Dans mon rapport précédent (S/2000/23), j'ai procédé à une évaluation de la situation politique, militaire et humanitaire dans le pays et souligné que l'absence de dialogue politique et la reprise des combats acharnés avaient aggravé la situation humanitaire qui était déjà alarmante. J'ai également noté que la situation s'était encore aggravée par le fait que les combats avaient tendance à déborder sur les territoires limitrophes de la Zambie et de la Namibie, entraînant l'afflux d'un grand nombre de réfugiés angolais des deux côtés des frontières.

3. Le Gouvernement angolais a continué de demander aux partisans de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) dirigée par Jonas Savimbi d'abandonner ce dernier, et le Président José Eduardo dos Santos s'est déclaré prêt à pardonner à tous ceux qui renonceraient à l'usage de la force en tant que moyen de parvenir au pouvoir politique. Un certain nombre d'organisations civiques ont souligné la néces-

sité de promulguer une loi d'amnistie générale et de tenir une conférence nationale ouverte à tous pour discuter des problèmes que rencontre le pays.

4. Le Président dos Santos a annoncé que des élections générales se tiendraient à la fin de 2001. Le Secrétaire général du Movimento Popular para a Libertação de Angola (MPLA), parti au pouvoir, a promis que tous les partis politiques seraient consultés avant que ne soit fixée la date des élections. La Commission constitutionnelle de l'Assemblée nationale angolaise a engagé des consultations sur un projet de constitution proposé par les membres du Parlement représentant le MPLA.

5. Les partis politiques de l'opposition se sont unanimement félicités de l'annonce des élections mais se sont demandé si l'initiative ne serait pas prématurée étant donné que la guerre civile se poursuivait, que les infrastructures n'étaient pas adéquates et qu'il importait de procéder à une réforme électorale. Certains partis politiques ont également demandé la mise en place d'une commission électorale indépendante, l'adoption d'une nouvelle loi électorale et la réalisation d'un recensement de la population. L'UNITA de M. Savimbi a caractérisé l'annonce des élections de tentative calculée destinée à éviter la tenue du deuxième tour des élections présidentielles prévu par le Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe).

6. Le 29 mars 2000, la Conférence épiscopale des évêques catholiques d'Angola et de Sao Tomé-et-Principe a publié une lettre pastorale exhortant le Gouvernement à ne pas exclure le dialogue et à accorder une amnistie générale dans un souci de réconciliation nationale. Les évêques ont en outre lancé un appel en faveur du respect des droits de l'homme et demandé à

l'Organisation des Nations Unies d'aider à rechercher une solution pacifique au conflit angolais.

7. Le Gouvernement a une fois de plus rejeté toute négociation avec M. Savimbi. Selon des informations parues dans la presse, une offre de médiation proposée récemment par le Gouvernement sud-africain en vue de rechercher un règlement négocié au conflit a été rejeté par le Gouvernement. Le 16 février 2000, le Secrétaire général du MPLA, parti au pouvoir, a justifié cette position par le fait que l'Afrique du Sud était membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui avait déclaré que M. Savimbi était un criminel de guerre et n'était donc pas un interlocuteur valable dans le processus de paix angolais.

8. Des représentants de haut rang du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique ont également déclaré récemment que leurs gouvernements ne pouvaient plus considérer M. Savimbi comme un interlocuteur valable dans le processus de paix.

9. Dans une entrevue qu'il a donnée le 3 mars sur la Voix de l'Amérique, le Secrétaire général de l'UNITA, le général Lukamba Paulo Gato, a déclaré qu'il appartenait au Gouvernement d'engager des pourparlers avec l'UNITA pour mettre fin aux hostilités. Il a également dit que M. Savimbi se trouvait en Angola et a dissipé les rumeurs concernant son état de santé. Dans une entrevue accordée à la presse le 2 mars, le général Gato a indiqué que l'UNITA avait écrit au Secrétaire général pour demander un changement dans la composition des trois États observateurs du processus de paix de Lusaka, faisant valoir que la neutralité des trois pays avait été compromise par leurs intérêts nationaux. Il a une fois de plus réaffirmé que l'UNITA était prête à mener des entretiens avec le Gouvernement et a noté que l'UNITA n'avait pas d'objection à ce qu'un dialogue national ouvert à tous soit engagé en vue de mettre un terme aux hostilités.

10. La poursuite du conflit angolais constitue un sujet de préoccupation croissante non seulement pour les pays voisins mais encore pour l'ensemble de la sous-région. Alléguant que le Gouvernement namibien avait décidé d'autoriser les forces du Gouvernement angolais à utiliser son territoire, l'UNITA a déclaré qu'elle avait l'intention d'intensifier ses attaques contre la Namibie. Selon les informations, les forces de sécurité namibiennes et les forces de l'UNITA se sont affrontées au poste frontalier de Mbambi, à l'est de Rundu, dans le

nord de la Namibie au cours de la troisième semaine de mars.

11. Le climat de sécurité le long de la frontière avec la Zambie se serait amélioré au cours des dernières semaines. La Commission permanente de défense et de sécurité Angola-Zambie s'est réunie à Luanda les 7 et 8 février et a également été reçue par le Président dos Santos. Elle a convenu de la nécessité de renforcer la sécurité le long de la frontière commune entre les deux pays. La Zambie a déploré que l'intensification des combats le long de ses frontières crée un climat d'instabilité et a convenu de redoubler d'efforts pour renforcer les sanctions des Nations Unies imposées à l'encontre de l'UNITA. Elle a également exprimé sa détermination à maintenir sa neutralité et a refusé d'accéder à la demande des Forces armées angolaises de mener des opérations de poursuite sur le territoire zambien. Avec la coopération des autorités zambiennes, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a achevé le transfert du dernier groupe de réfugiés angolais de Sinjembela à Nangweshi où sont actuellement logés quelque 9 000 réfugiés et qui se situe plus à l'intérieur de la Zambie.

12. Le Gouvernement a entrepris des initiatives diplomatiques pour expliquer sa position au sujet de la guerre ainsi que le nouveau système politique qu'il envisage de mettre en place et qui doit conduire à la tenue des élections, et pour poursuivre ses efforts en vue d'isoler M. Savimbi. En mars, le Président dos Santos a assisté à l'installation du Président Sam Nujoma à Windhoek et a profité de cette occasion pour informer le Président Joaquim Chissano, qui est également Président en exercice de la SADC, et les Présidents Sam Nujoma et Robert Mugabe de la situation politique et militaire en Angola et des efforts que déploie son gouvernement en vue de normaliser la situation dans le pays. Les chefs d'État ont également discuté de la situation en matière de sécurité dans la région.

13. Le 3 mars, le Président dos Santos a reçu le Ministre marocain des pêches, qui était porteur d'un message spécial du Roi Mohammed VI. Parmi les autres dignitaires étrangers qui se sont rendus en Angola, il y avait notamment le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie, l'Envoyé spécial du Président des États-Unis, Andrew Young et Xanana Gusmão, Président du Conseil national de la résistance timoraise. Le Président dos Santos s'est également rendu en Slova-

quie et a participé au Sommet Afrique-Union européenne tenu au Caire les 3 et 4 avril.

14. Le procès à Luanda de deux journalistes indépensants jugés pour diffamation du Président dos Santos s'est achevé le 31 mars. Rafael Marques a été condamné à six mois de prison et à une amende de 16 000 dollars, tandis que Aguiar dos Santos a été condamné à trois mois de prison et à une amende de 6 000 dollars. Les deux journalistes ont été mis en liberté sous caution et ont fait appel.

15. Entre-temps, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, Robert Fowler, et le Groupe d'experts créé par le Conseil de sécurité en application de la résolution 1237 (1999) sur les sanctions imposées contre l'UNITA, ont continué de mener des consultations avec le Gouvernement angolais et les gouvernements d'autres pays à l'intérieur et en dehors de la région sur les moyens d'améliorer l'application des mesures imposées contre l'UNITA et des mesures additionnelles nécessaires en vue de les renforcer. Comme le Conseil le sait, le Président a entrepris une mission en Angola du 8 au 16 janvier 2000 et a informé le Conseil de ses consultations et de ses constatations.

16. Le rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'UNITA (S/2000/203) a été publié le 10 mars et a été examiné par le Conseil de sécurité à une séance publique le 15 mars. Un certain nombre de gouvernements et de sociétés ont annoncé qu'ils prendraient des mesures en vue d'appliquer les sanctions. Pour sa part, l'UNITA a rejeté les allégations figurant dans le rapport en faisant valoir qu'elles étaient fondées sur des déclarations faites par des transfuges.

17. Dans une lettre datée du 3 février 2000 qu'il m'a adressée, le Ministre angolais des relations extérieures a fait part de l'approbation officielle par son gouvernement de l'Accord sur le statut de la Mission relatif au nouveau Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA) et a promis d'accorder son appui à ce bureau. Le Gouvernement a indiqué qu'il s'attendait à ce que les activités du BNUA soient orientées essentiellement vers les questions relatives au renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et de l'aide humanitaire en Angola. Le mandat de l'ONU en matière de maintien de la paix en Angola ayant pris fin, la principale responsabilité pour le BNUA au sein du Secrétariat a été transférée en janvier du Département des

opérations de maintien de la paix au Département des affaires politiques.

III. La situation militaire

18. Malgré les affrontements dans plusieurs régions du pays, les forces gouvernementales ont encore réussi à réduire davantage la capacité de l'UNITA de mener une guerre classique, l'obligeant à recourir à des attaques de guérilla. Les Forces armées angolaises seraient également en train de subir une formation et une restructuration en vue de contrer les attaques de l'UNITA et déploient des unités dans des centres provinciaux. Le commandant des Forces armées angolaises, le général João Matos, qui a établi à présent une base d'opérations dans la province orientale de Moxico, a confirmé la formation et l'adaptation de forces spécialisées dans la guérilla. Cette évolution de la situation militaire continue d'aggraver la situation humanitaire déjà déplorable dans laquelle se trouvait la population civile et est cause d'instabilité dans la plus grande partie du pays, ainsi que le long de la frontière avec la Namibie et la Zambie.

19. Après la chute des bastions de l'UNITA dans les hauts plateaux de la région centrale en octobre 1999, les Forces armées angolaises ont ouvert plusieurs fronts dans leurs efforts visant à neutraliser les forces rebelles résiduelles. Ces opérations de nettoyage ont été lancées dans la province d'Uíge pour déloger des éléments de l'UNITA de leur base logistique de Maquela do Zombo et du sud de la province de Malange, où une présence d'unités résiduelles de l'UNITA a été signalée, ainsi que de refuges bien connus de l'UNITA autour des frontières de l'est et du sud de l'Angola.

20. Les forces gouvernementales ont continué de prendre l'initiative et d'avoir le dessus sur les champs de bataille jusqu'au début du mois de janvier, lorsque l'UNITA commença à lancer des attaques de guérilla dans les provinces d'Uíge, de Kwanza-Norte, de Kwanza-Sul, de Malange, d'Huambo, de Bié et d'Huíla. Les unités rebelles auraient été regroupées et redéployées avec pour instructions de mener des opérations décentralisées et généralisées de guérilla. Le Gouvernement a réagi par la création d'une force spécialisée qui suit actuellement une formation anti-guérilla.

21. Les opérations des Forces armées angolaises contre les forces de l'UNITA au-delà des frontières

dans le sud-est ont été facilitées par l'appui accordé par le Gouvernement namibien. L'UNITA lance régulièrement des attaques de représailles et fait régner l'insécurité dans le nord-est de la Namibie. Les Forces armées angolaises ont capturé l'ancien quartier général de l'UNITA à Jamba mais des combats sont encore signalés le long de la frontière avec la Zambie, ce qui entraîne un afflux de réfugiés angolais dans ce pays.

22. D'une manière générale, le climat de sécurité en Angola continue de se détériorer, notamment le long de la frontière avec la Zambie et la Namibie. Selon les rapports des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, les attaques lancées sans discernement contre la population civile et les organismes d'aide humanitaire ont aggravé la situation humanitaire et ont nui à la Zambie et à la Namibie. Les forces gouvernementales maintiennent effectivement le contrôle sur les grandes villes mais l'afflux continu de personnes déplacées, qui fuient les campagnes où les combats, les embuscades et les incidents de mines sont monnaie courante, constitue un grand sujet de préoccupation pour les organisations caritatives.

23. Les autorités angolaises continuent de coopérer avec l'équipe des Nations Unies qui coordonne les détails pour les besoins opérationnels et logistiques dans les enquêtes concernant les deux avions de l'ONU (UN 806 et 806A) qui se sont écrasés dans la province de Huambo en décembre 1998 et janvier 1999 respectivement. Après trois réunions en 2000 à Huambo avec des représentants pertinents du Gouvernement, du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'organisations non gouvernementales, l'équipe des Nations Unies a conclu à présent que le climat de sécurité dans la région s'est suffisamment amélioré pour permettre de procéder pendant le mois en cours à un examen du site du premier accident. Compte tenu de l'importance de cette opération, le BNUA continue de surveiller attentivement la situation en matière de sécurité avec l'aide des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales opérant dans la région centrale.

IV. La question du respect des droits de l'homme

24. Des informations font à nouveau état de violations graves des droits de l'homme tant par les forces gouvernementales que par celles de l'UNITA. À l'heure actuelle, le BNUA s'occupe essentiellement des

initiatives de renforcement des capacités visant à surmonter les problèmes structurels dans les régions qui ne sont pas directement touchées par le conflit.

25. Le BNUA a continué d'encourager le Gouvernement à accepter progressivement l'existence de problèmes graves en matière des droits de l'homme en amenant les pouvoirs publics à améliorer ensemble l'administration de la justice et en favorisant les efforts visant à conjuguer les forces de la société civile et des institutions publiques pour faire face aux violations des droits de l'homme au niveau communautaire. Le problème demeure certes énorme mais des possibilités de changements positifs s'offrent. Un bon exemple en est le partenariat novateur entre le BNUA et l'organisation non gouvernementale Trocaire qui, grâce à des fonds fournis par des pays donateurs, contribue à élaborer et exécuter des projets propres à améliorer la situation des droits de l'homme en Angola.

26. Le BNUA apporte un appui au Bureau du Procureur général en dispensant une formation au personnel et en lui fournissant du matériel en vue de la mise en place d'un système informatisé de suivi des affaires qui devrait être pleinement opérationnel dans les provinces de Luanda, Benguela et Huíla à la fin de mars 2000 au plus tard. Étant donné que la grande majorité des détenus attendent maintenant leur procès pendant des périodes plus longues que ne l'autorise la loi, ce système permettra au Bureau du Procureur d'étudier le problème des détentions illégales et de contrôler et améliorer le respect des procédures juridiques. Le BNUA a également mis à la disposition de tous les tribunaux et bureaux du Procureur provinciaux des documents juridiques de référence pertinents. En outre, il apporte son concours aux organisations religieuses et juridiques, aux organisations non gouvernementales et aux institutions publiques au niveau local (y compris les procureurs municipaux, la police et les militaires) en vue de l'organisation d'ateliers et de séminaires et de la production de pièces de théâtre et de documents sur les droits de l'homme, notamment des livres et des brochures. Ces efforts contribuent, au niveau communautaire, à amener les Angolais à mieux connaître leurs droits et les moyens dont ils disposent pour les exercer et les défendre.

27. L'Angola a signé plus de 20 conventions internationales relatives aux droits de l'homme, dont six exigent l'établissement de rapports périodiques. À la demande du Gouvernement, le BNUA a aidé le Ministère des relations extérieures à organiser, du 14 au 16 mars,

un atelier en vue d'étudier les insuffisances avérées et de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'Angola d'honorer ses obligations internationales en établissant les rapports voulus. Ont participé à cet atelier des représentants des institutions publiques compétentes. Cette évolution récente du discours et des actions du Gouvernement ainsi que l'avènement d'une société civile plus dynamique et d'une presse privée de plus en plus libre ont engendré un nouveau contexte politique. La première manifestation organisée par l'opposition depuis 1977 a eu lieu le 11 mars sans incident. La liberté d'expression a fait l'objet de débats entre les dirigeants politiques et ceux de la société civile ainsi qu'à l'Assemblée nationale. En outre, les médias d'État font de plus en plus preuve d'ouverture et d'intérêt à l'égard des droits de l'homme bien qu'on n'ait pas encore clairement admis la nécessité de réformer les lois sur la presse.

28. Le BNUA a recensé trois questions fondamentales qui exigent une attention particulière : la nécessité de faire respecter les droits des nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays; le manque de structures gouvernementales et d'État nécessaires pour assurer le respect des droits de l'homme dans les régions récemment reprises aux forces de l'UNITA; et la détérioration continue des avantages sociaux économiques de base dont jouissait une grande majorité de la population, situation qui a été aggravée par les mesures prises récemment par le Gouvernement pour satisfaire les conditions imposées par la Banque mondiale. Le BNUA élabore actuellement des stratégies pour trouver des solutions à ces questions intimement liées grâce à une plus grande intégration des principes et méthodes de protection des droits de l'homme dans les initiatives actuelles en matière d'opérations humanitaires et de développement.

29. Au cours de la période considérée, le BNUA a poursuivi le renforcement des capacités des institutions angolaises. Un atelier intersectoriel visant à améliorer le système judiciaire s'est tenu le 11 février avec la participation de toutes les personnes intéressées au niveau opérationnel de l'appareil judiciaire. Organisé en collaboration avec le Ministère de la justice, le Bureau du Procureur, la police nationale angolaise et des organisations non gouvernementales angolaises, cet atelier a été suivi d'un séminaire sur les droits de l'homme dans le contexte de la loi et de la justice, ainsi que d'une réunion de travail d'une journée entre la police et les organisations non gouvernementales qui a porté sur

l'élaboration de projets propres à mieux faire respecter les droits de l'homme par la police.

V. Aspects humanitaires

30. Malgré les efforts que ne cessent de déployer les organisations humanitaires pour stabiliser la situation d'urgence dans les zones où des opérations peuvent être menées, les données indiquent que la situation des populations vulnérables (personnes déplacées et résidents) demeure précaire. Le Gouvernement et la communauté internationale doivent relever le défi qui consiste à améliorer la situation dans ces régions et à évaluer la situation dans les nouvelles zones. La production agricole pour l'an 2000 ne permettra pas de satisfaire les besoins de la population. Il est évident que l'aide humanitaire continuera d'être cruciale cette année.

31. Les faits intervenus au cours des trois derniers mois ont montré qu'un grand nombre de personnes déplacées et de résidents continuent d'être vulnérables du fait de la guerre mais aussi des insuffisances structurelles, notamment le marasme économique général, l'augmentation de la pauvreté et le chômage. La population civile touchée par la guerre représente 3,7 millions de personnes sur une population totale de 12,6 millions d'habitants, dont près de 1,6 million de personnes déplacées. La nouvelle vague de déplacements de populations qui a commencé en avril 1998 s'est poursuivie bien que le nombre de personnes concernées ait baissé à la fin de novembre 1999. Toutefois, le nombre de personnes déplacées a commencé à augmenter de nouveau au début de 2000 en raison du regain d'intensité de la guérilla. Plus de 30 000 personnes se sont réfugiées en Zambie et en Namibie depuis octobre 1999.

32. Le manque de sécurité des opérations humanitaires continue d'être un obstacle majeur aux activités de la communauté internationale en Angola. Les activités humanitaires sont essentiellement limitées aux capitales provinciales et aux alentours. La reprise par le Gouvernement, depuis septembre 1999, d'importantes localités signifie que les organisations humanitaires pourraient bientôt avoir accès aux populations dans ces zones. Cependant, même lorsque le Gouvernement exerce un contrôle militaire sur une localité, la situation en matière de sécurité dans les zones environnantes demeure extrêmement instable et ces zones sont toujours inaccessibles aux organisations humanitaires.

Par exemple, les forces gouvernementales ont repris Bailundo, Jamba et Andulo à la fin de 1999 mais, à ce jour, seule une mission d'évaluation a pu se rendre à Bailundo. La situation humanitaire d'un tiers de la population angolaise, qui vit dans des zones inaccessibles, reste inconnue mais on pense qu'elle est grave. Les fortes pluies, la fréquence élevée des vols, le mauvais état des infrastructures et les aéroports endommagés (Kuito et Cuito Cuanavale), menacent tous la livraison de quantités suffisantes d'aide en toute sécurité.

33. Le nombre d'accidents a considérablement augmenté ces derniers mois à cause des mines terrestres, anciennes et nouvelles. Le 19 mars, un agent des services de secours de l'ONU a été gravement blessé lorsque sa voiture est passée sur une mine antichar à Cuvelai (province de Cunene). En conséquence, l'aide humanitaire à Cuvelai, qui avait repris seulement une semaine auparavant après une pause de plusieurs mois, était de nouveau interrompue pour des raisons de sécurité. Les civils, en particulier les femmes, continuent de pâtir de la plupart des incidents, en général lorsqu'ils retournent à leurs champs ou vont à la recherche de nourriture ou de bois de chauffage. Les opérations de déminage, qui ont marqué le pas depuis la reprise du conflit, sont indispensables pour la reprise en toute sécurité des activités agricoles et commerciales et pour le retour à terme des personnes déplacées chez elles dans les zones rurales. En outre, à mesure que le conflit se déplace des villes provinciales, les incidents liés à la sécurité dans les zones isolées augmentent. Le risque croissant d'accidents dus à des mines terrestres et d'embuscades est un grave obstacle aux opérations humanitaires qui ne devrait pas être occulté.

34. Pour que des conditions acceptables soient réunies, il faut que les critères de sécurité soient satisfaits car le degré de sécurité conditionne la quantité d'aide qui peut être fournie. L'engagement des donateurs à apporter un appui pour assurer la sécurité des organisations humanitaires est indispensable pour toute intervention humanitaire sûre. La situation actuelle en matière de sécurité est qualifiée au mieux d'irrégulière. Les déplacements au-delà des périmètres urbains font l'objet de restrictions rigoureuses du fait de la détérioration de l'infrastructure (routes et ponts) et de la menace continue que représentent les embuscades et les accidents dus à des mines. La circulation routière, nécessaire pour amener l'aide d'urgence des capitales provinciales vers les zones reculées, est parfois possi-

ble mais extrêmement risquée du fait de la possibilité d'accidents dus aux mines et d'embuscades. Les principales routes du pays demeurent impraticables et le transport de personnel et de fournitures humanitaires vers les capitales provinciales ne peut se faire que grâce à des opérations aériennes coûteuses.

35. En mars, le Secrétaire général a demandé au Coordonnateur des secours d'urgence par intérim de conduire une mission interinstitutions chargée d'examiner les besoins essentiels des groupes vulnérables, en particulier des personnes déplacées. La délégation s'est rendue dans les provinces de Bié, Huambo et Uíge pour se faire une idée des problèmes posés par les personnes déplacées et de la capacité des organismes d'aide d'urgence et évaluer les insuffisances dans les interventions humanitaires. Comme suite à cette mission, des évaluations approfondies des besoins sont prévues afin d'examiner les besoins à court terme des populations vulnérables, la capacité d'intervention des organismes et les ressources supplémentaires nécessaires dans les zones accessibles. Une équipe spéciale d'évaluation regroupant les organismes des Nations Unies, le Gouvernement et les organisations non gouvernementales a été créée et plus de 20 localités ont été retenues pour la première phase des missions d'évaluation des besoins.

36. Du fait des conditions d'insécurité actuelles et du conflit déclaré, il faut des opérations logistiques coûteuses pour assurer la fourniture de l'aide humanitaire. En outre, l'augmentation éventuelle des ressources nécessaires pour les populations vulnérables exige que les donateurs fassent preuve d'autant de responsabilité envers l'Appel interinstitutions qu'ils l'ont été dans le passé. Les ressources financières nécessaires pour l'Appel interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola de 2000 s'élèvent à 258 millions de dollars des États-Unis, dont 25 % ont été mobilisés pendant le premier trimestre de 2000. Cependant, la majorité de l'aide reçue est destinée à l'aide humanitaire, les autres secteurs d'intervention n'ayant pas encore bénéficié de financements suffisants à ce jour.

VI. Situation socioéconomique

37. La guerre civile qui a repris continue d'aggraver la crise économique déjà profonde et durable, et les conséquences se voient dans les divers indicateurs du développement humain qui, bien que l'Angola soit potentiellement l'un des pays les plus riches du continent,

sont pires que les moyennes en Afrique subsaharienne, y compris dans de nombreux États en prise à des conflits.

38. L'insuffisance des ressources financières disponibles pour le secteur social, alors que davantage de revenus sont utilisés pour financer la guerre, entraîne une détérioration de la qualité des services offerts, que ce soit l'alimentation en eau et les installations d'assainissement ou l'éducation et la prestation de soins de santé. Le conflit en cours continue d'exacerber la grave crise humanitaire, et se traduit par une aggravation de la pauvreté et une augmentation du nombre des personnes déplacées et vulnérables. Plus de 70 % de la population continue de vivre au-dessous du seuil de pauvreté.

39. Cherchant à résoudre les énormes problèmes humanitaires que connaît le pays, le Gouvernement a créé en 1999 une commission interministérielle sur l'assistance humanitaire, comprenant les Ministères de la planification; de l'assistance sociale et de la réintégration; de l'administration du territoire; de la santé; du commerce; de l'agriculture et du développement rural. On ne connaît pas encore les résultats du programme national d'urgence d'assistance humanitaire, d'un montant de 56 millions de dollars, lancé par la Commission en octobre 1999.

40. L'économie continue de connaître une grave instabilité au niveau macroéconomique, des problèmes de balance des paiements (le déficit est supérieur à un milliard de dollars) et une dette étrangère massive d'environ 12,6 milliards de dollars. Avec un taux d'inflation supérieur à 300 % à la fin de 1999, le pouvoir d'achat des Angolais a très nettement chuté. Entre janvier et la mi-avril, le taux d'inflation mensuelle est à deux chiffres. Le 2 mars, le Gouvernement a annoncé des augmentations de traitement pour les employés du secteur public, pour faire face à l'augmentation du coût de la vie résultant de la flambée des prix des carburants. Toutefois, ni le montant, ni la date effective de ces augmentations n'ont été révélés.

41. Le Gouvernement a conclu un accord avec le Fonds monétaire international en janvier au sujet de la préparation d'un programme de réforme économique contrôlé pour mars-avril 2000. La mission est arrivée en mars. Le budget national d'un montant de 5 milliards de dollars, approuvé par l'Assemblée nationale le 27 janvier, privilégie l'effort de guerre, la relance économique et la lutte contre l'inflation. Dans le

même temps, le Gouvernement a créé la Sociedade de Comercialização de Diamantes, une entreprise publique détenant les droits exclusifs d'achat et de vente des diamants, laissant à l'entreprise nationale Empresa Nacional de Diamantes de Angola les activités d'exploitation et d'extraction.

42. Le Fonds de développement économique et social, créé par le Gouvernement en août 1999 et dont le total des ressources s'élève à 150 millions de dollars, est devenu opérationnel le 1er mars; 45 millions de dollars sont disponibles en 2000 pour des prêts à moyen et long terme à des petites et moyennes entreprises dans les secteurs de l'agriculture et l'agro-industrie, de la pêche, de la construction civile et des transports.

43. Malgré les limitations causées par l'état de guerre, qui a obligé les organismes opérationnels des Nations Unies à modifier les activités prévues et leurs stratégies d'intervention, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continue d'aider le Gouvernement à faire face à la grave crise humanitaire et aux problèmes de développement. L'assistance s'est limitée à la prestation d'un appui continu au renforcement des capacités pour la coordination de l'assistance humanitaire (Ministère de l'assistance sociale et de la réintégration). Le PNUD a facilité la tenue d'une conférence nationale sur l'assistance sociale du 13 au 17 mars 2000, visant à définir une politique nationale dans ce domaine. L'appui aux mesures d'élimination de la pauvreté s'est poursuivi, par la signature, le 23 février, du projet relatif à la deuxième phase du Programme de relèvement communautaire et de réconciliation nationale, que le Gouvernement considère comme l'élément clef de sa stratégie de reconstruction nationale.

44. Le PNUD se prépare à apporter son concours au deuxième cycle du Programme de réforme institutionnelle et de modernisation de l'administration du Gouvernement, qui sera principalement axé sur la réduction des effectifs de la fonction publique et la formation des fonctionnaires. Constituant l'un des aspects de l'appui du PNUD à la bonne gouvernance, le Programme vise à aider le Gouvernement à mettre en place une administration publique décentralisée efficace et moderne. Dans le cadre du suivi de la publication du Rapport sur le développement humain de l'Angola en 1999, qui s'intéresse au rôle de la société civile dans l'amélioration des conditions de vie de la population et les mécanismes qui permettent de faire face à une

grave crise, le PNUD a lancé une série de campagnes de diffusion d'informations visant à stimuler le débat sur des problèmes précis, afin d'influencer la politique du Gouvernement en la matière. Le premier exercice de ce genre a eu lieu dans la ville de Benguela.

45. Alors que la guerre se poursuit, les activités appuyées par le PNUD ainsi que les interventions des autres organismes opérationnels des Nations Unies continueront à faire face à de graves obstacles. L'amélioration de la coordination de l'intervention des Nations Unies a permis des contributions plus efficaces à la difficile crise humanitaire et aux problèmes de développement du pays. Les enseignements tirés les plus pertinents sont notamment le besoin de souplesse et d'une planification pour imprévus à partir de plusieurs hypothèses.

VII. Observations

46. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent (S/2000/23), la prolongation du conflit en Angola et les risques de le voir déborder sur les pays limitrophes demeurent une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Manifestement, l'UNITA porte la responsabilité principale de la situation actuelle. En refusant d'appliquer les dispositions principales du Protocole de Lusaka (S/1994/1441), en particulier de démilitariser ses forces et de laisser l'administration de l'État s'étendre à l'ensemble du pays, elle a précipité la reprise d'hostilités généralisées.

47. Le Gouvernement a récemment annoncé des plans visant à restaurer la stabilité politique et militaire, à limiter la guerre à des zones contrôlées et à achever l'extension de l'administration de l'État à tout le territoire angolais. Il prévoit également d'accélérer les efforts faits pour instituer la stabilité monétaire, poursuivre le développement économique et exécuter des programmes destinés à fournir une aide humanitaire et des services sociaux à la population civile.

48. Comme je l'ai indiqué dans le présent rapport et comme la presse s'en est largement fait écho, la situation humanitaire en Angola demeure très grave. J'engage à nouveau toutes les parties concernées à faciliter l'acheminement des secours d'urgence. Comme je l'ai fait dans le passé, j'exhorte la communauté des donateurs à répondre aussi généreusement que possible

à l'Appel interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola lancé cette année.

49. J'encourage également la communauté internationale à aider le Gouvernement à fournir les services de base, tels que l'éducation, la santé et une organisation judiciaire viable, aux zones naguère occupées par l'UNITA. L'extension de l'administration de l'État à ces zones permettra naturellement d'avoir plus facilement accès à l'ensemble de la population dans le besoin.

50. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies poursuivra ses activités en Angola, qui sont axées sur la fourniture de secours humanitaires et d'une aide au renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme. Mon Conseiller chargé de fonctions spéciales, le Secrétaire général adjoint Ibrahim A. Gambari, se rendra en Angola au mois de mai pour examiner différentes questions avec le Gouvernement. Au début du mois de février, mon Envoyé personnel, Yaw Turkson, a été reçu par le Président dos Santos et a également eu des entretiens avec d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement et du MPLA.

51. Entre-temps, le Bureau des Nations Unies en Angola redouble d'efforts, en coopération avec les autorités angolaises, pour s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées. J'ai l'intention de nommer sous peu le directeur du Bureau. Je souhaite obtenir l'appui du Conseil de sécurité pour poursuivre pendant une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 octobre 2000, les activités du Bureau des Nations Unies en Angola.